



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE LUNDI LE 27 FÉVRIER 2023, 20h30  
Édifrice municipal

**PRÉSENCES :**

Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

**ABSENTS :**

Marcel Élément,	siège no 1
-----------------	------------

**FORMANT QUORUM**

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

**MOT DE BIENVENUE**

**CONSTAT DE QUORUM**

27.02.23.038

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** l'avis de convocation du 23 février 2023 effectuée par la directrice générale et transmis conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU QUE** les délibérations du conseil doivent porter exclusivement sur :

- Résolution projet église ;

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à la majorité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

27-02-23-039

**RÉSOLUTION POUR CONFIRMER LA DÉCISION DANS LE DOSSIER D'ACHAT DU BÂTIMENT (ÉGLISE)**

**ATTENDU QUE** la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques a désacralisée son église en octobre 2021 et que celle-ci a fait une offre de vente pour ce bâtiment (église) situé 870, rue Principale, Saint-Hilaire-de-Dorset (Qc) G0M 1G0, à la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset pour un montant de 1.00 \$ ;

**ATTENDU QUE** suite à la réception de l'étude (Carnet de santé) fait par une firme d'architecte, il est mention de présence de contaminants à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment (église) ;

**ATTENDU QUE** suite à la réception d'une information concernant la mise en place en 2023, d'une nouvelle obligation juridique sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des entités du secteur public ;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle obligation juridique mettrait en péril la situation financière de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset et de ses citoyens ;

**Il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal :

- Refuse l'offre d'acquisition du bâtiment situé au 870, rue Principale, Saint-Hilaire-de-Dorset (Qc) G0M 1G0 ;
- Mandate la directrice générale pour un envoi écrit à la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques mentionnant sa décision ;
- Demande à la directrice générale de faire parvenir à tous les payeurs de taxes, la décision du conseil municipal.

**ADOPTÉE**



27.02.23.040  
N° de résolution  
ou annotation

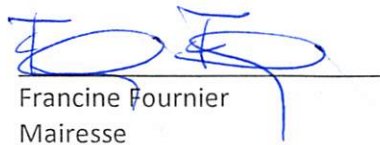
**PÉRIODE DE QUESTION 1**

Des citoyens étaient présents

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé** par Lise Garant et résolu à la majorité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 20h37.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par la directrice générale et greffière-trésorière de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Francine Fournier  
Mairesse



Cathy Payeur  
Directrice générale  
Greffière-Trésorière